

MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE DE LA CSCI : (Déclaration préliminaire)

Abidjan, le 27 octobre 2016, siège social de la CSCI



Mme Hélène GNIONSAHE, Coordinatrice Nationale de la CSCI (au centre) était encadrée par M. Diakalia OUATTARA (à sa gauche) et M. GUIGUI VÉTO (à sa droite), tous deux, membres de la Mission d'observation.

Dans le cadre de sa Mission d'Observation Electorale déployée pour le scrutin du 25 octobre, **la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI)** a tenu une conférence de presse, ce mardi 27 octobre 2015, à son siège à Cocody-Angré, pour faire une déclaration préliminaire.

Nous vous prions de trouver, ci-dessous, la déclaration préliminaire de la CSCI



Convention de la Société Civile Ivoirienne

I - BREVE PRESENTATION DE LA MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE (MOE) DE LA CONVENTION DE LA SOCIETE CIVILE IVOIRIENNE (CSCI)

La Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) est composée de 133 organisations, issues des confessions religieuses, des organisations professionnelles, des centrales syndicales et des Organisations Non Gouvernementales (ONG). Dans son effort de renforcer l'intégrité, l'équité et la transparence du processus électoral, la CSCI a conduit sur fonds propres une Mission d'Observation Électorale, selon les principes internationaux d'observation électorale, que nous avons baptisé « **Observation citoyenne** ». Cette mission de court terme a permis de déployer 150 observateurs dont 60 femmes et 90 hommes le jour du scrutin.

La Mission est conduite par M. **OUATTARA Diakalia Chargé des relations Extérieures** et M. **GUIGUI Véto**, 1^{er} Vice Coordonnateur de la CSCI sous l'autorité de **Mme Hélène GNONSAHE**, Coordonnatrice Nationale de la CSCI.

La présente déclaration a pour objet de faire ressortir les points de satisfaction observés, les insuffisances constatées et de faire des recommandations aux différentes structures impliquées dans le succès du processus électoral.

II - LA METHODOLOGIE D'OBSERVATION DU SCRUTIN DU 25 OCTOBRE 2015

Fort de son expérience acquise au cours de la période de 2008 à 2012, la CSCI a sélectionné 150 observateurs au sein de ses organisations membres pour assurer le suivi du scrutin du 25 octobre 2015. Ils ont été formés aux techniques de l'observation avant d'être déployés sur le terrain. A cet effet, la CSCI a conçu et remis à chaque observateur, un guide simplifié de l'observateur et un formulaire d'observation.

Les 150 observateurs ont été déployés dans les régions du Gontougo, du Gbêkê, de sassandra, de la Nawa, du Poro, du Tonkpi, du Guemon, du Lôh Guiboua, du Goh, de la Marahoué, du haut sassandra, du worodougou, de la Bagoué, du hambol, du tchologo et du District d'Abidjan à raison de 60 dans le district d'Abidjan et 90 à l'intérieur du pays.

Les données recueillies sur le terrain ont été obtenues à partir des appels téléphoniques, des sms, par voie électronique et d'un formulaire synthétique qui prend en compte l'ouverture, le déroulement du vote, la fermeture et le dépouillement des résultats.

Les 150 observateurs déployés ont visité 600 bureaux de vote sur les 19 600, ce qui représente 3,06% du total des bureaux de vote du pays.

III-RESULTATS DE LA MISSION D'OBSERVATION

III-1 LES POINTS POSITIFS OBSERVES

- ✓ Dans l'ensemble, le scrutin s'est déroulé dans le calme et sans violence,
- ✓ Les bureaux de vote étaient accessibles aux électeurs et leur repérage plutôt facile,
- ✓ Les forces de défense et de sécurité ont été déployés à l'intérieur des centres de vote et aux alentours;
- ✓ Les isolements étaient disposés de sorte à garantir le secret du vote ;
- ✓ Plusieurs observateurs nationaux et internationaux étaient présents;

- ✓ Le retard accusé dans l'ouverture de certains bureaux de vote a été rattrapé par le prolongement des heures de fermeture ;
- ✓ le dépouillement et la proclamation des résultats dans les bureaux de vote se sont déroulés de façon publique en présence des observateurs et des délégués des candidats présents.

En dehors des points positifs ci-dessus énumérés, les observateurs de la MOE de la CSCI ont noté quelques insuffisances.

III-2 LES INSUFFISANCES CONSTATEES

- ❖ le retard de l'ouverture de certains bureaux de vote dû :
 - Au manque de certains matériels de vote, en l'occurrence, le sticker et surtout le souci de manipulation de la tablette biométrique, qui quelque fois ne fonctionnait pas ou fonctionnait mal, notamment à l'EPP les Perles à AGHIEN, BV 8.
 - A l'insuffisance, voire à l'absence, dans certains cas, d'agents électoraux à l'heure prévue. Cette situation a parfois amené le président à exécuter tout seul les tâches du bureau de vote. A titre d'exemple, on peut mentionner, les BV 04 et 05 EPV Nangui à Abobo et EPP MEA KOUADIO BV 02 de Marcory, Ecole Mixte les Alouettes BV 05 à Marcory.
 - A l'endommagement du matériel de vote, c'est le cas de EPP Blockhauss 2, BV N°1 où les bulletins de vote étaient mouillés. Par conséquent, il a fallu attendre de longues heures pour leur renouvellement.
- ❖ L'insuffisance dans la formation des agents électoraux pour l'utilisation de la tablette biométrique mises à leur disposition, notamment à l'EPP Sicogi 2, BV 1 de Bingerville;
- ❖ Le retard et la non délivrance des badges d'observateurs à certaines organisations accréditées. A titre d'exemple, sur 150 badges d'observateurs demandés par la MOE de la CSCI à la CEI, seulement 33 ont été effectivement livrés. Cependant, les observateurs de la CSCI ont pu avoir accès aux bureaux de vote avec la copie de l'accréditation et le mandat de la CSCI qui l'accompagne.
- ❖ Les dysfonctionnements dans la communication avec les acteurs de la société.

IV RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS PRELIMINAIRES

IV-1 Recommandations

A la CEI,

- De renforcer la formation des agents des bureaux vote sur l'utilisation du matériel notamment les tablettes biométriques,
- De garantir la présence de tous les membres des bureaux de vote,
- D'acheminer le matériel de vote dans les bureaux de vote au plus tard 24h avant le jour du scrutin,
- De délivrer les badges des observateurs 07 jours avant le jour du scrutin,
- D'afficher la liste des agents des bureaux au plus tard 24 heures avant le jour du scrutin,
- De prévoir par anticipation dans le mode opératoire l'éventualité de faire fonctionner les bureaux pendant 10h quelque soit l'heure d'ouverture pour éviter toute contestation et flottement dans le déroulement du scrutin,
- De mettre en place une cellule de gestion des incidents afin de résoudre promptement les difficultés constatées.
- Améliorer la communication avec l'ensemble des acteurs de la société civile.

Aux candidats :

- De tout mettre en œuvre pour garantir la présence effective de leurs représentants dans les différents bureaux de vote afin d'éviter toute contestation éventuelle ;

A la société civile :

- De renforcer la sensibilisation des populations en matière électorale,
- De renforcer la collaboration entre les différentes plates formes afin d'influer positivement sur le processus électoral.

Aux populations :

- De poursuivre la manifestation de sa maturité pour une démocratie véritable, sans recours à la violence comme moyen de revendication.

IV-2 Conclusions préliminaires

De ce qui précède la MOE de la CSCI note que le scrutin s'est globalement bien déroulé. En conséquence, elle félicite tous les ivoiriens en général et la CEI en particulier d'avoir réussi ce pari d'organiser l'élection présidentielle apaisée.

La MOE de la CSCI salue l'effort d'innovation de la CEI par l'introduction de la tablette biométrique même si elle n'a pas répondu à toutes les attentes.

La MOE de la CSCI note avec satisfaction la brillante participation des acteurs nationaux et internationaux de la société civile dans le processus électoral.

La MOE de la CSCI de la CSCI remercie le gouvernement pour avoir facilité la présence de nombreux observateurs internationaux pour garantir la transparence et la crédibilité du scrutin présidentiel.

Fait à Abidjan, le 27 Octobre 2015

Mission d'Observation Electorale de la CSCI



Plusieurs organes de presse ont couvert cette conférence de presse

SECRETARIAT ADMINISTRATIF
CONVENTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE IVOIRIENNE (CSCI)
 06 BP 2768 Abidjan 06, Tel. : (225) 20 00 02 41 / 08 17 24 34
 Site web: www.societecivile-csci1.org
 Email 1: csci2006@yahoo.fr
 Email 2: convention@societecivile-csci.org